

**Exercice 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire
pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises
dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Domaine communal - Occupations - Locations

- 266 rue de Dole : renouvellement de la convention au profit de la Fraternelle des Instituteurs pour une année à compter rétroactivement du 1/01/1997 pour se terminer le 31/12/1997 (dans l'attente du rachat du bâtiment par la Fraternelle) moyennant un loyer annuel de 26 500 F (convention du 18 août 1997).

- 10-12 quai Bugnet : Mise à disposition d'un garage (n° 50) au profit de M. COMTE Yves à compter du 1^{er} juillet 1997 moyennant une redevance mensuelle de 203 F (contrat de location du 8 août 1997).

II - Comptabilité

- Suppression de la régie de recettes du camping de Chalezeule dont la Ville n'assure plus la gestion.

- Création d'une régie d'avances au Service Relations Extérieures afin de permettre le paiement de menues dépenses occasionnées par l'accueil de délégations étrangères.

1) *Changement de numéro pour trois contrats de prêts conclus avec la Banque de l'Economie Crédit Mutuel (Budget Principal)*

Pour des raisons de comptabilité interne, la Banque de l'Economie Crédit Mutuel a changé les numéros de trois contrats de prêts et des avenants aux contrats d'origine ont été signés.

N° Contrat Ville	Ancien n° contrat banque	Nouveau n° contrat banque
92007	00136-00048077253	00136-00048077270
94010	00136-00049935051	00136-00049935070
95019	00136-00048077254	00136-00048077273

2) *Signature de deux lettres avenant avec Soferbail*

Conformément à la convention d'exploitation du 25/11/1991 liant la Ville à la Société Via-Stationnement pour la gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale à véhicules, les contrats de crédits baux souscrits par Via-Stationnement avec Soferbail ont été transférés à la Ville.

A cet effet, deux lettres avenant ont été signées.

Je vous rappelle qu'en séance du 23 juin 1997, le Conseil Municipal acceptait la levée par anticipation de l'option d'achat des deux contrats.

3) *Signature de trois contrats de prêt de refinancement*

Par délibération du 5 mai 1997, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à rembourser par anticipation divers contrats de prêts :

- le contrat n° 92008 à taux fixe élevé 9,80 %
- les contrats n° 89013 - 89021 - 89014 - 89022 - 91010 - 89015 - 89023 indexés en TME (taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme).

Un appel d'offres a été lancé pour leur refinancement :

- à taux fixe si les conditions du moment étaient satisfaisantes ou sinon
- en multi-index avec possibilité de cristallisation en taux fixe.

Le niveau des taux longs, historiquement bas, a fait opter la Commission d'appel d'offres pour un refinancement en taux fixe.

Trois contrats de prêt de refinancement ont été signés avec la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

Premier prêt de refinancement : Budget Principal

- Montant : 10 550 000 F
- Taux fixe annuel : 4,64 %
- Amortissement : Constant
- Périodicité : Annuelle
- Durée : 6 ans
- Commission : Néant
- Mobilisation des fonds : 24 septembre 1997

Deuxième prêt de refinancement : Budget Eaux

- Montant : 5 740 000 F
- Taux fixe annuel : 4,87 %
- Echéances : Constantes
- Périodicité : Annuelle
- Durée : 8 ans
- Commission : Néant
- Mobilisation des fonds : 24 septembre 1997

Troisième prêt de refinancement : Budget Assainissement

- Montant : 7 205 000 F
- Taux fixe annuel : 4,87 %

- Echéances : Constantes
- Périodicité : Annuelle
- Durée : 8 ans
- Commission : Néant
- Mobilisation des fonds : 24 septembre 1997

Ces refinancements permettent à la Ville de réaliser, sur la durée résiduelle des prêts :

Budget Principal

- un gain budgétaire de 780 KF
- un gain actualisé de 417 KF

Budget Eaux

- un gain budgétaire de 322 KF
- un gain actualisé de 212 KF

Budget Assainissement

- un gain budgétaire de 1 076 KF
- un gain actualisé de 652 KF.

III - Marchés

- Marché passé avec l'Entreprise BLANC pour la rénovation de l'installation électrique en rez-de-chaussée, dans un bâtiment rue Weiss occupé par la Fanfare des Sapeurs-Pompiers (montant : 64 279,80 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise CEGELEC pour l'entretien des transformateurs dans divers bâtiments communaux (montant : 64 701,90 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise l'Est Electrique pour la construction d'un réseau informatique à l'Ecole des Beaux-Arts, au Théâtre Municipal, au Conservatoire, au Kursaal et au Service Voirie rue Brulard (montant : 70 576,08 F TTC).

IV - Contrats et conventions

- Contrat d'exploitation forestière passé avec M. TOURNIER Michel, entrepreneur de travaux forestiers à Lavernay pour le débardage d'un minimum de 500 stères de bois de chauffage (coût : débardage des stères par traction animale : 44 F HT/stère ; débardage des stères par tracteur : 35 F HT/stère ; mise à disposition pour intervention pédagogique : 110 F HT/heure).

- Contrat d'exploitation forestière passé avec M. DIDIER Patrick, entrepreneur de travaux forestiers à Beure pour l'abattage et le façonnage de grumes (environ 582 m³), l'abattage, le façonnage et l'enstérage du taillis et des houppiers issus de grumes (environ 677 m³, soit environ 1 015 stères), le débardage de 582 m³ de grumes et de 365 stères (coût prévisible des travaux : 164 480 F).

- Contrat passé avec l'Office National des Forêts pour une mission de surveillance, par la brigade équestre, en forêt de Chailluz.

- Assurance bris de machine - mise à jour annuelle des biens garantis - avenant n° 9 du 23 juin 1997 au contrat du GAN (Cabinet NAPPEY).

- Convention passée avec le Centre de Formation d'Apprentis Agricole de Châteaufarine pour la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation forestière, à caractère essentiellement pédagogique et destinés à participer à la formation des élèves.

- Dans le cadre de la manifestation «10 jours de scène à Planoise» qui s'est déroulée du 12 au 21 juin 1997, des conventions ont été passées avec différentes associations :

. avec l'Association Culturelle du CFPPA Châteaufarine pour la manifestation «Les vacances» spectacle de théâtre,

. avec l'Association Cassin Europe pour la manifestation «Animation TRIAL/VTT»,

. avec l'Association YOLE pour la manifestation «Sept à YOLE» spectacle cirque,

. avec l'Association PARI pour la manifestation «Théâtre d'ombres»,

. avec l'Association DIALI DIALI pour la «Parade Annonce»,

. avec l'Association ORBIS pour la manifestation «A la recherche de l'or»,

. avec l'Association Planoise Avenir pour le Concert par le groupe «Kin'Brazza Musica»,

. avec l'Association Boutique du Conte pour la manifestation «Le puits des DJINNS» spectacle conte,

. avec l'Association Coordination Planoise pour la manifestation «Thé typique»,

. avec le Directeur de l'école primaire Ile de France et le Directeur de l'école primaire Helvétie pour la manifestation «Duo/Duel»,

. avec l'Association A.B.C.D. pour la manifestation «Images d'Afrique»,

. avec l'Association la Passerelle pour la communication sur Planoise,

. avec le Centre Social Bourgogne pour la «Parade/Annonce»,

. avec l'Association Kalligraphie, édition d'un fanzine «Spécial Planoise et exposition»,

. avec l'Association AFAC pour l'exposition travaux d'élèves,

. avec l'Association Foyer Marceau (ADAPEI) pour la manifestation «Le Vilain Mire» théâtre.

Relais Jeunesse :

. avec la Caisse d'Epargne de Franche-Comté et le Centre de Recherche et de Formation sur le Budget et les Finances (CRBF) pour la mise en oeuvre des parcours initiés dans le cadre de l'activité du Relais Jeunesse par la réalisation d'une formation adaptée à la gestion financière individuelle. Cette formation sera assurée par le CRBF, association parrainée par le groupe Caisse d'Epargne. Prestation gratuite.

. avec l'Etablissement de Transfusion Sanguine de Franche-Comté qui se propose d'accueillir dans ses locaux par petits groupes d'une quinzaine de jeunes, accompagnés par un animateur du Relais Jeunesse, les bénéficiaires de l'aide à projet de la Ville, afin de leur exposer l'activité du Centre, l'intérêt et la nécessité du don bénévole de sang. Prestation gratuite.

- Convention passée avec la Régie des Quartiers de Besançon pour la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts et voiries piétonnes dans différents quartiers de la Ville (montant : 102 000 F HT).

- Avenant au bail du 16 juillet 1996 signé avec l'Association de Chasse Agréée de Besançon pour location du droit de chasse. Les modifications portent sur les articles 6 (restriction à la pratique de la chasse : Forêt de Bregille) et 7 (précisions pour la chasse du gros gibier : Forêts de Bregille, Chaudanne et des Buis).

V - Actions en justice

- Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans le cadre de la requête tendant à l'annulation du rejet d'un recours gracieux demandant qu'il soit mis fin aux fonctions de M. JOUFFROY, responsable du Service Police Municipale et de la décision implicite de reconduction du contrat de travail de l'intéressé.

- Affaire MOREL - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête déposée par M. MOREL tendant à l'annulation d'un arrêté de refus de permis de construire, chemin du Champ Melin.

- Affaire CHAUVIN - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête déposée par M. CHAUVIN pour contestation du paiement de la taxe pour non réalisation d'aires de stationnement, rue de Belfort.

- Affaire GURNAUD et RICHARD - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel en raison des dégâts occasionnés au domaine public lors d'un accident de la route suivi d'un délit de fuite, avenue Denfert Rochereau.

- Affaire HOUSSIN et COSTE - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel en raison de dommages volontaires (tags) commis chemin des Montarmots et chemin de Vieilley.

- Affaire ESSABER - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel suite à la destruction de deux arbres par incendie, rue d'Artois.

- Affaire PICARD - Défense devant le Tribunal Correctionnel d'un agent de la Police Municipale victime d'une agression verbale pendant son service.

VI - Frais d'acte et de contentieux

- Versement d'une somme de 267 F au Tribunal de Grande Instance pour frais de copies d'actes.

- Versement d'une somme de 8 214,18 F à MM. NETILLARD-CARTIER-ALLENBACH, Huissiers de justice, pour constats, procès-verbal d'expulsion.

- Versement d'une somme de 8 568,63 F à M. Claude POUNOT, expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale et vente aux Domaines.

- Versement d'une somme de 35 138,80 F à la SCP DUFAY-GRIMBERT- SUISSA, à titre d'honoraires du deuxième semestre 1997 et droits CNBF.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 30 septembre 1997.